

Règlement de location du clubhouse de la société Nautique Neuchâtel d'Aviron



Objet

Le contrat de location du clubhouse inclut le réfectoire, la cuisine et son cagibi attenant, les toilettes, la terrasse et le terrain devant ces locaux.

Les vestiaires, la salle de fitness, le terrain devant les hangars, les rampes de mise à l'eau et le ponton ne font pas partie du contrat.

Versement du loyer et de la caution, remboursement de la caution

- ✓ Le loyer et la caution doivent être payés en totalité afin de confirmer la réservation
- ✓ La caution sera remboursée après la manifestation si toutes les conditions sont remplies et s'il n'y a pas de dégâts
- ✓ La sous-location n'est pas autorisée
- ✓ **Annulation** : le montant de la location est remboursable aux conditions suivantes :
 - jusqu'à 6 mois avant la date de location => remboursement à 100 %
 - entre 6 mois et 3 mois avant la date de location => remboursement à 50 %
 - moins de 3 mois avant la date de location => pas de remboursement

Utilisation du clubhouse

- ✓ La SNN est un club d'aviron, sport pratiqué par nos membres toute l'année, du lever du jour au crépuscule. L'accès et l'utilisation des locaux (vestiaires, salle de sport, WC, table extérieure en bois, hangars, rampes de mise à l'eau et ponton) doivent être respectés et tolérés par les locataires du clubhouse. Les rameurs/rameuses doivent pouvoir passer et traverser la terrasse avec une remorque pour charger/décharger les bateaux lors de weekend de régates (dates communiquées sur demande).
- ✓ L'accès au ponton et aux rampes de mises à l'eau est ~~est~~ strictement interdit et doit ~~deit~~ rester libre pour les rameurs, il en est de même pour le terrain devant les hangars
- ✓ Une webcam météo, accessible par nos membres, est orientée vers le ponton
- ✓ L'accès pour la baignade se fait sur la petite plage est, qui se trouve juste en face du clubhouse
- ✓ La SNN décline toute responsabilité en cas d'accident
- ✓ La capacité maximale du local est de 30 personnes
- ✓ Âge minimal de la personne responsable, qui doit être présente pendant toute la manifestation : 25 ans
- ✓ Tous les locaux de la SNN forment une **zone non-fumeur**
- ✓ Il est strictement interdit de faire des grillades à l'intérieur du local
- ✓ Les nuitées ne sont pas permises
- ✓ Chaque locataire est tenu de ranger et de nettoyer parfaitement les infrastructures après utilisation. L'élimination des déchets doit se faire correctement. (Voir checklist ci-dessous)
- ✓ Tous dégâts ou défauts sont à signaler sans tarder au loueur, afin qu'il puisse les faire réparer le plus vite possible. Les dégâts sont pris en charge financièrement par le locataire

Règlement de location du clubhouse de la société Nautique Neuchâtel d'Aviron



- ✓ Le locataire fournit lui-même les produits de nettoyage, les linges de cuisine et les sacs à poubelles taxés
- ✓ En quittant le clubhouse, veuillez fermer toutes les fenêtres et portes
- ✓ Le locataire responsable s'engage à faire respecter les lieux et l'environnement, il veille au respect des activités des rameurs et rameuses

Horaires

- ✓ Les locations du samedi ou du dimanche débutent à 08h00. Les locaux doivent être rendus propres et en ordre pour le lendemain à 08h00
- ✓ Dès 22 heures veuillez baisser les décibels par respect de notre voisinage

Annexe

Checklist, lors de votre départ

- Nettoyer et ranger la vaisselle
- Vider et nettoyer le frigo
- Reprendre ses restes de nourriture et boissons
- Fermer la porte du cagibi
- Nettoyer le plan de travail de la cuisine et le four si nécessaire
- Nettoyer et vider le frigo-bar après éventuelle utilisation
- Plier les tables, les ranger sur le côté
- Empiler les chaises près des tables
- Contrôler et nettoyer les toilettes
- Balayer et récurer le sol
- Fermer les fenêtres et les volets
- Ramasser des éventuels mégots et autres déchets à l'extérieur du local
- Mettre vos poubelles (sacs taxés) dans le molock au nord-ouest du bâtiment et vos verres vides dans les containers sur la place de parc

Nous vous souhaitons un événement couronné de succès et nous serions très heureux que vous nous permettiez, en respectant tous les points du contrat, de continuer à louer le clubhouse aussi à d'autres personnes après vous.